

[Comprendre l'évolution de l'intégration scolaire de la loi de 1975 à celle de 2005](#) [1]

La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975, présentée dans un précédent article, affirmait d'emblée et presque comme allant de soi sa volonté d'assurer chaque fois que possible l'accès des personnes handicapées aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population. Concernant les enfants et les adolescents handicapés, elle affirmait dès son article 1^{er} sa volonté de les accueillir « de préférence dans des classes ordinaires ou dans les classes relevant du ministère de l'Éducation ». Il appartenait à l'Éducation nationale de mettre en œuvre cette politique. [Résumé d'auteur]

Un article de Pierre Baligand, IEN honoraire de l'Éducation nationale.

[En savoir plus \(École et Handicap\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/comprendre-l%E2%80%99int%C3%A9gration-scolaire-de-la-loi-de-1975-%C3%A0-celle-de-2005>

[2] <https://ecole-et-handicap.fr/evolution-integration-scolaire-loi-de-75/>